

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 07 novembre 2012**

Le sept novembre deux mil douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe, VIVIEN Janine, POULAIN Jérôme, FEUARDANT Guy, CAILLOT Sylvie, JOUANNE Christophe

Absent excusé : DROUET Yves-Marie

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Logement communal Impasse du Clos d'Aubay,
- SECMA – Négociation de la convention en cours,
- Budget général - Délibération modificative n°1.

Ces points porteront les numéros 05, 06 et 07.

Informations du Maire

- Avancement PRL
- Piscine enfants du groupe scolaire
- Remerciements aux conseillers pour travaux sur routes

01 – Assainissement collectif Hattainville 5^{ème} tranche – Validation choix des entreprises par commission appel d'offres :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 octobre 2012 à 9 h 30 afin de procéder au choix des entreprises pour les travaux d'assainissement collectif au village d'Hattainville 5^{ème} tranche.

La Commission, en présence du représentant du Cabinet d'étude SAFEGE a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Travaux de création du réseau de collecte des eaux usées,
Entreprises groupées solidaires SITPO-BERNASCONI pour un montant de : 207 371.50 € HT,
- Contrôles externes, SARL AUTOBILAN RESEAUX de Couville pour un montant de : 5 379.50 € HT,
- Mission SPS, Monsieur DESNOTS Jean-Marc de Tourville-sur-Sienne pour un montant de : 1 002.00 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE les choix de la Commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes les pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation de ces travaux auprès de :

- Mr le Directeur de l'Agence de l'Eau de Basse-Normandie,
- Mr le Président du Conseil Général de la Manche, inscrit au contrat de territoire 2013.

02 – Création budget annexe PRL (Parc résidentiel de loisirs) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil n° 02/30.08.12 en date du 30 août 2012 se rapportant à l'avant-projet de Parc Résidentiel de Loisirs au village d'Hattainville.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que par décision du 03 octobre 2012, la commune des Moitiers d'Allonne a obtenu un certificat d'urbanisme positif pour la réalisation d'une opération consistant en la création d'un parc résidentiel de loisirs ;

Considérant que cette opération consiste à réaliser l'acquisition de parcelles, la viabilisation et la vente des terrains à des personnes privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique ;

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations de viabilisation et de cessions des terrains concernés ;

Considérant qu'il conviendra d'intégrer dans ce budget annexe les différentes dépenses inhérentes à la réalisation de ce parc résidentiel de loisirs, notamment l'acquisition de parcelles, les honoraires pour le plan d'aménagement, les travaux de terrassement, les travaux d'assainissement collectif, la viabilisation des parcelles, revente des parcelles, etc ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la création d'un budget annexe dénommé «PRL des Houguettes»,
- **DE DECIDER** que l'ensemble des opérations relatives à ce projet seront constatées dans le budget annexe,
- **D'OPTER** pour un régime de TVA et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant aux acquisitions foncières à réaliser et notamment les actes notariés, et effectuer les écritures comptables qui seront imputées après le vote du budget établi lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

03 – Bâtiments – Toiture et chauffage au groupe scolaire – Demande DETR :

L'Adjoint au Maire chargé des Bâtiments présente au Conseil les devis reçus en Mairie se rapportant aux travaux de toiture et de chauffage au groupe scolaire.

Après avoir étudié les différentes propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de retenir :

- l'entreprise PESNEL de Barneville-Carteret pour un montant de 42 311.50 € HT pour les travaux de toiture,
 - l'entreprise ID Energie de Valognes pour un montant de 21 540 € HT pour les travaux de chauffage
- AUTORISE le Maire à signer les devis et toutes les pièces afférentes à ces travaux.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Manche, l'attribution d'une subvention au titre de la DETR

04 – Dissolution Syndicat Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits :

Le Conseil Municipal des Moitiers d'Allonne réuni ce jour et délibérant sur la dissolution du Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits, considère que :

- Toutes les données des conséquences financières et techniques auprès des abonnés ne sont pas en possession du Conseil Municipal,
- Les conditions de l'éventuelle reprise de la compétence assainissement par la Communauté de Commune de la Côte des Isles n'ont pas été évaluées,
- Différents projets initiés par le Syndicat ou ses adhérents sont en cours et non finalisés,
- Les conséquences sur le personnel employé par le Syndicat n'ont pas été définies
- Le Maire rappelle la délibération n° 02/03.08.11 du 03 août 2011 dans laquelle le Conseil souhaitait une étude approfondie dans le cadre d'un transfert de compétence à la Communauté de Commune de la Côte des Isles, à ce jour cette étude n'a toujours pas été effectuée.

En conséquence, le Conseil Municipal,

- SE PRONONCE contre la dissolution de ce Syndicat à l'échéance prévue (13 voix pour et 1 abstention),
- DEMANDE que des évaluations financières et techniques soient réalisées afin que tous les éléments soient apportés pour clarifier le projet de dissolution.

05 – Logement communal Impasse du Clos d'Aubay :

Suite à la demande des locataires du logement communal Impasse Clos d'Aubay et après avoir examiné les prix de revient du logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire une proposition de vente de ce logement aux locataires après avoir demandé une estimation auprès de Maître LAURENT notaire à Barneville-Carteret

06 – SECMA – Négociation de la convention en cours :

Après avoir entendu l'exposé de la demande de Monsieur BEAUJOUAN de la Société SECMA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à engager une négociation en vue de revoir la convention qui établit le loyer annuel de la Société SECMA pour la carrière de la commune des Moitiers d'Allonne. Cette nouvelle convention sur une base annuelle de 15 000 € sera établie par Maître BLEICHER notaire à Barneville-Carteret.

Cette demande de modification du loyer annuel due à une baisse conjoncturelle sur le chiffre d'affaires réalisé, sera temporaire (un an à partir du 1^{er} janvier 2013) et révisable en fonction de l'évolution de l'activité de la carrière.

07 – Budget général – Délibération modificative n° 1 :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de procéder aux modifications sur le budget primitif du service général afin de pouvoir effectuer le règlement FNGIR et propose d'effectuer un virement de crédit en dépenses de fonctionnement, comme suit :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues)	Réduction	- 100.00 €
- Chapitre 014 (article 73923 reversements sur FNGIR)	Augmentation	+ 100.00 €

⇒ Questions diverses :

=====

- ✓ Vœux du Maire, samedi 5 janvier 2013 à 11 H 30,
- ✓ Repas des Aînés, dimanche 5 mai 2013,
- ✓ Busage le long des jardins rue du Calvaire,
- ✓ Eaux Pluviales rue des Meaudenavilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.

Affichage : 31.10.2012 - Convocation 31.10.2012

Conseillers en exercice : 15 – Présents 14 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 08 novembre 2012

Le Maire,

A. LECHEVALIER